


Rapport  
d'activité

22



COMITE NATIONAL  
DES PECHES  
CNPMM



## EDITO

J'ai entamé mon mandat de Président du CNPMM en juillet 2022 avec une motivation sans faille.

Certes le contexte était compliqué après une crise sanitaire mondiale et le déclenchement de la guerre Ukraine-Russie. Les prix de l'énergie ont flambé.

Bruxelles a su reconnaître que malgré tous nos efforts, l'équilibre financier des entreprises serait emporté si rien n'était fait.

Aujourd'hui, c'est plus grave encore. Notre existence même est compromise par un harcèlement incessant et grossier, une véritable dictature de l'opinion.

Il est temps que la parole politique se fasse entendre et prenne le pas.

Les engagements politiques ont vocation à se transformer en actes !

Dans une époque de transition, les soutiens au coup par coup ne sont pas appropriés.

### **Il nous faut une réelle vision d'avenir.**

Elle dépendra aussi de ce que nous, producteurs et acteurs de la filière, y apporterons.

Elle sera à la mesure de notre ambition collective.

Transition énergétique, normes européennes, planification des espaces maritimes, évolution du marché... Les chantiers essentiels sont nombreux.

Il va falloir nous retrousser les manches.

Ce sera grâce à une gouvernance nouvelle au sein du Comité National.

Des Vice-présidents, des présidents de Commissions agissants, avec des feuilles de routes définies collectivement, des groupes de travail qui défrichent les sujets complexes, nous permettront d'y arriver.

C'est aussi en amplifiant la solidarité de filière que nous saurons collectivement nous projeter dans l'avenir.

C'est en tout cas mon engagement pour faire avancer nos dossiers en 2023 !

**Olivier Le Nezet**



## SOMMAIRE

<b>L'équipe du CNPMM</b>	<b>4</b>
<b>Les Comités des pêches</b>	<b>5</b>
<b>Les actions phares de 2022</b>	<b>6</b>
<b>Les actions du CNPMM en faveur de la gestion de la ressource et de l'environnement</b>	<b>12</b>
<b>La participation du CNPMM aux programmes scientifiques et sociaux</b>	<b>18</b>
<b>La poursuite des travaux sur la promotion des métiers</b>	<b>26</b>
<b>Le soutien aux Comités d'Outre-Mer</b>	<b>27</b>
<b>Communication</b>	<b>28</b>

# L'ÉQUIPE DU CNPMM

**Olivier LE NEZET**  
Président  
olenezetpdt@comite-peches.fr

**Jarina MOHAMED ANSARI**  
Assistante de Direction  
cnpmm@comite-peches.fr

**Alexandre DEBBAUT**  
Secrétariat  
secretariat@comite-peches.fr

**Philippe DE LAMBERT DES GRANGES**  
Directeur général  
pdelambertdesgranges@comite-peches.fr

**Communication**  
Olivier LE NEZET  
Philippe DE LAMBERT DES GRANGES

**Relations institutionnelles**  
Emilie GELARD

**Pôle Pêche,  
Aquaculture et  
Environnement**

**Coordination du pôle : Nicolas Michelet & Anaïs MOURTADA**  
Suivi PCP, flotte & quotas, Relations FFP et Ifremer

**Nicolas MICHELET**  
CC Sud et PELAC - Stocks benthiques et petits pélagiques du golfe de Gascogne  
nmichelet@comite-peches.fr

**Anaïs MOURTADA**  
Mer du Nord & Eaux Occidentales Nord, Coquillages, Relations DOM  
amourtada@comite-peches.fr

**Margot ANGIBAUD**  
Flotte & Quotas, autorisations de pêche - Bar, Pêches profondes, Données (obsmer)  
mangibaud@comite-peches.fr

**Rosalie CRESPIN**  
Méditerranée, pêches lointaines, thonidés, énergies marines renouvelables  
rcrespin@comite-peches.fr

**Fanny VOLAGE**  
Pêches en milieux estuariens & continentaux, espèces amphihalines, esturgeon européen  
fvolage@comite-peches.fr

**Agathe CHAMBONNEAU**  
Relations pêche & environnement  
AMP, biodiversité, haute mer  
Captures accidentelles de cétacés  
achambonneau@comite-peches.fr

**Jonathan LOUBRY**  
Crustacés, Environnement, changement climatique, planification espace maritime, autres usages  
jloubry@comite-peches.fr

**Pauline DELALAIN**  
Raies & requins, macrodéchets, autres captures accidentelles, relations filière aval (FAM)  
pdelalain@comite-peches.fr

**Anne CHAUSSE**  
Programme expérimental du plan d'action mammifères marins  
achausse@comite-peches.fr

**Gautier LANNELONGUE**  
Pêche à pied, sanitaire, pollutions aquaculture, algues  
glannelongue@comite-peches.fr

**Paul BOUGET**  
Obligation de débarquement (MOOD) et mesures techniques  
pbouget@comite-peches.fr

**Pôle juridique**

**Droit Social**

**Droit public et de la mer**

**Julie MAILLET**  
Emploi, formation, sécurité  
jmaillet@comite-peches.fr

**Emilie GELARD**  
Aspect communautaire, Brexit, PCP & FEAMPA  
egelard@comite-peches.fr

**Héloïse DE BOISSESON**  
Organisation conseil & bureau - Suivi des commissions  
hdeboissesson@comite-peches.fr

**Pôle affaires  
financières  
et  
administratives**

**Pascal NGUYEN**  
Responsable du service  
pnguyen@comite-peches.fr

**Alexis CHAUFFERT**  
Adjoint  
achauffert@comite-peches.fr

**Sujittha KARUNAKARAN**  
Comptabilité  
servicecompta@comite-peches.fr

# LES COMITÉS DES PÊCHES



## LES ACTIONS PHARES DE 2022



### Crise carburant : Une mobilisation exceptionnelle pour une situation exceptionnelle

Mise en œuvre de manière successive, l'aide carburant apportée au secteur de la pêche est le fruit d'une **réaction immédiate du Comité national** suite à l'augmentation brutale du coût de l'énergie après le déclenchement de la guerre en Ukraine.

Ainsi, de mars 2022 à avril 2023 :

près de <b>37 millions d'euros</b>	auront été versés soit sous la forme d'une aide l'entreprise soit via une remise à la pompe.
Le Comité national a accentué son action de lobbying afin de revoir à la hausse le plafond des aides de minimis	celui-ci passant de <b>30 000 à 333 000 euros</b>

## Crise carburant Transition énergétique

### La décarbonation et la transition énergétique des navires, une priorité absolue

Dans ce contexte, l'évidence de l'urgence et de la nécessité de travailler sur la transition énergétique du secteur, notamment via la décarbonation des navires de pêche, n'était plus à démontrer.

Cette année aura donc vu l'implication du CNPMM dans l'élaboration de la feuille de route nationale pour le secteur maritime, particulièrement pour sa déclinaison « pêche ». **Un groupe de travail a donc été constitué.** En lien avec la DGAMPA, la première étape a visé à identifier les freins et les leviers de la décarbonation d'ordre technique, réglementaire et financier. Les travaux initiés à la toute fin de l'année 2022 se poursuivront en 2023.

En parallèle, le CNPMM a répondu à la **consultation de la commission européenne sur la transition énergétique** des navires de pêche.



## Brexit / Senne démersale

### Brexit : Fin de partie pour de nombreux navires...

Les négociations en 2022 avec les îles anglo-normandes sur la définition des conditions d'accès à leurs eaux se sont poursuivies, tout comme les diverses consultations britanniques sur l'établissement d'aires marines protégées. L'ensemble de ces discussions aura continué de mobiliser les représentants du CNPMM.

2022 aura cependant été l'année de **finalisation du dispositif de sortie de flotte des navires les plus impactés par le Brexit.** Le CNPMM aura participé et contribué à faire évoluer les propositions de définition de ce Plan d'accompagnement individuel ouvert en septembre 2022.

L'application des critères de priorité par le Ministère compte tenu de l'enveloppe de	<b>65 millions d'euros</b>
aura permis d'accompagner	<b>89 navires</b>



### Encadrement de la senne démersale en Manche-Est, où en sommes-nous ?

Depuis 2019, le CNPMM travaille à la mise en place d'un encadrement de la senne démersale en Manche-Est et de nombreux échanges se sont tenus avec les représentants des professionnels des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Belgique. 2022 aura été déterminante pour arrêter la position Française **permettant de relancer les échanges interrompus avec les professionnels européens.** Bien que de nombreux points ont été résolus, deux sujets de désaccord demeurent.

#### NOMBRE DE NAVIRES AUTORISÉS :

Le CNPMM reste ferme sur la nécessité de ne plus prendre en considération les licences inactives dans les contingents de navires autorisés pour chaque pavillon.

#### MESURES RÉGIONALES :

Le CNPMM réaffirme la nécessité d'interdire l'usage de la senne démersale dans les 12 milles de la Normandie afin de faciliter la cohabitation dans les zones côtières.

Face à cette situation de blocage, **le CNPMM a décidé de mettre fin aux négociations** et de saisir l'Etat afin qu'il entame des négociations directement avec les administrations néerlandaises et belges pour conclure l'encadrement recherché en Manche-Est.

## Stocks partagés

### Comment faire coexister l'objectif de souveraineté alimentaire et l'importance croissante des accords avec les pays tiers en Conseil TAC et Quotas ?

L'année 2022 a montré combien il était difficile mais nécessaire d'établir une cohérence entre les différentes politiques sectorielles de l'UE, pour être en capacité de répondre à cette question. Si la profession n'a pas à rougir du bilan global de l'état de la ressource, le processus de négociation sur les possibilités de pêche ne peut désormais plus être mené dans le seul objectif d'atteinte du RMD. Il ne peut non plus faire abstraction des considérations sociales et économiques. C'est en substance le message exprimé par le CNPMM dans sa réponse à la communication de la Commission européenne qui a ouvert les discussions sur les TAC et quotas 2023.

Au cours du second semestre 2022, le **CNPMM s'est employé à définir une position nationale** sur les possibilités de pêche 2023 des principaux stocks d'intérêts. Ce travail s'est appuyé sur les contributions des commissions de travail thématiques et régionales du CNPMM.

Depuis le Brexit, un changement profond de l'environnement des négociations sur les possibilités de pêche a été opéré. La latitude de négociation en Conseil de fin d'année se cantonne désormais aux stocks non partagés entre l'UE et les Etats tiers. La capacité d'influence de la France sur les décisions relatives aux stocks partagés s'en trouve considérablement amoindrie. Le CNPMM s'est toutefois efforcé en amont de **défendre les positions de la profession française dans la perspective de l'accord entre l'UE et le Royaume-Uni**, conclu le 19 décembre 2022, et de certaines thématiques étudiées par le Conseil Spécialisé Pêche (CSP) en 2022. Parmi ces sujets, le CNPMM a été force de proposition sur la gestion des espèces hors quota et pris part notamment aux initiatives soutenant :

- Le statu quo des possibilités de pêche et la conservation de la clef de répartition du quota du merlan des composantes Manche et mer Celtique,
- la réduction des rejets de bar de la zone Nord au profit des débarquements,
- la révision de la méthode de calcul des TAC de raie,
- la réouverture de la pêche ciblée de l'aiguillat en conformité avec l'avis du CIEM,
- les alternatives au TAC 0 sur le chinchard occidental.



## FOCUS

Concernant les stocks de la compétence exclusive de l'Union Européenne, les positions définies au niveau national ont en partie été suivies.

**Sur la Méditerranée**, la profession a défendu une reconduite des mesures de gestion en vigueur au regard des efforts conséquents consentis depuis la mise en place du plan de gestion pour les espèces démersales de Méditerranée occidentale, et des premiers résultats encourageants sur la ressource. Ces efforts ont été marqués par une moindre **réduction du quota d'effort des chalutiers et du TAC de crevettes rouges en GSA7**, malgré une proposition plus contraignante de la Commission européenne. Afin d'aboutir à ces résultats, le CNPMM a appuyé préalablement ses positions au cours d'un échange organisé avec la DGMARE, d'échanges réguliers avec l'administration française et tout au long des travaux du Conseil Consultatif de Méditerranée (MEDAC).



**L'anguille** et ses activités de pêche se sont retrouvées sous le feu des projecteurs en 2022 et ont accaparé l'essentiel des négociations en Conseil.

La Commission européenne souhaitait une fermeture de pêche de 6 mois consécutifs, placée sur les pics de migration de l'anguille. Cela ne signait rien de moins que l'arrêt définitif de cette activité exercée par 660 entreprises en France. Le **CNPMM n'a pas ménagé ses efforts pour défendre les pêcheurs français** auprès du Commissaire européen, Virginijus Sinkevicius, et du Secrétaire d'Etat chargé de la mer, Hervé Berville. Il a ainsi mobilisé l'ensemble des moyens et vecteurs à sa disposition : notes de position indépendantes et conjointes de niveau national et européen, courriers d'opposition et demandes d'audience, contributions aux avis et démarches des Conseils consultatifs, communiqués de presse... Si le Commissaire n'a donné suite à aucune demande, le **CNPMM a été reçu par le cabinet du Secrétaire d'Etat qui l'a soutenu** auprès du Conseil des Ministres.

A l'issue des négociations intensives de décembre 2022, le Secrétaire d'Etat a assuré aux professionnels avoir permis d'échapper au scénario du pire et gagné le plus de souplesse possible pour permettre d'adapter les nouvelles mesures.



## Méditerranée

### Situation mitigée en Méditerranée pour le plan de gestion WEST MED

L'évaluation des fermetures spatio-temporelles de plus de 6000 km<sup>2</sup>, réalisée par Ifremer et confirmée par le CSTEP\*, a conduit à constater l'efficacité des efforts consentis depuis 2019 par les professionnels. Ces efforts ont été ainsi récompensés via la mise en place d'un mécanisme de compensation en 2022.

permettant d'amoindrir la réduction de l'effort de pêche des chalutiers **de 4% contre 6%**

Néanmoins, la réduction successive de l'effort de pêche des chalutiers au cours du plan de gestion a très négativement **détérioré la rentabilité des entreprises et les performances économiques des flottes**. Dans ce contexte, le CNPMMEM a participé activement aux discussions sur les modalités de mise en œuvre des arrêts temporaires et du plan de sortie de flotte en 2022 qui a attiré un tiers de la flotte chalutière.



### Répit de deux années supplémentaires pour les dérogations gangui et senne de plage en Méditerranée

De par sa mobilisation, **la profession méditerranéenne s'est vue renouveler ses dérogations** au règlement européen pour le gangui et la senne de plage.

Le CNPMMEM s'est impliqué sur le dossier en organisant plusieurs réunions de concertation avec les professionnels et l'administration française. Il a multiplié les échanges avec la Commission européenne, y compris en adressant un courrier au Commissaire Virginijus Sinkevicius.

Sur cette base, les professionnels ont accepté de **changer les panneaux des ganguis pour des panneaux plus légers** afin de limiter leur impact sur la posidonie et de réduire de plus de moitié leur effort de pêche sur la senne de plage.



\* Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche

## Cétacés



### La mobilisation européenne des professionnels sur le sujet des captures accidentelles de mammifères marins

En 2022, le **CNPMMEM** s'est investi tant auprès de la Commission européenne qu'auprès du **Parlement européen** sur le sujet des captures accidentelles de mammifères marins. Cela a permis de faire valoir l'importante mobilisation des professionnels autour des projets de recherche portant à la fois sur l'acquisition de connaissances autour de ce phénomène et sur le développement de solutions de mitigation. Cela a également permis de mettre en avant les récents résultats préliminaires des campagnes d'observation aérienne de mammifères marins.

Les rencontres avec certains parlementaires européens ont abouti à la participation à un webinaire organisé par le groupe Renew en mars 2022 portant sur les captures accidentelles de dauphins communs dans le golfe de Gascogne. Cet événement aura contribué à la **sensibilisation des élus à la thématique**, ainsi qu'à la **mise en avant de la position du secteur devant une audience européenne**.

Ces démarches de sensibilisation se poursuivront sur l'année 2023.

## LES ACTIONS DU CNPMM EN FAVEUR DE LA GESTION DE LA RESSOURCE ET DE L'ENVIRONNEMENT

### Sole du golfe de Gascogne : une action nécessaire sur le court et le long terme

A nouveau en 2022, l'action de la Commission Espèces Benthiques et Démersales du Golfe de Gascogne a été largement consacrée à la **gestion de la pêche de sole**, au regard de l'enjeu qu'elle représente pour l'ensemble de la filière de la façade maritime. Cinq réunions du groupe de travail spécifique de cette commission, copilotés par la DGAMPA, se sont tenues au cours de l'année.

Les travaux ont porté sur la mise en œuvre de l'arrêt temporaire d'activité 2022. Cette mise en place visait à **compenser les conséquences socio-**

### Sole



**économiques induites par la réduction drastique du TAC de sole** (-37% en 2022), et notamment sur le choix de la mesure de gestion complémentaire de la pêche. Dans ce cadre, la taille minimale de débarquement de la sole a été réhaussée de 24 à 25 cm au second semestre 2022.

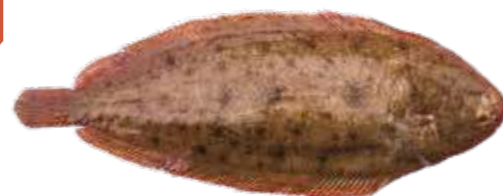
Dans la mesure où l'objectif de reconstitution du stock ne peut s'entrevoir sur le court terme, la construction d'un tableau de bord dressant la **liste des mesures à engager** de façon séquentielle dans le temps a été engagée en 2022.

#### Les actions qui le composent visent à :

Améliorer les connaissances du stock, notamment l'identification des causes hors pêche de la baisse du recrutement, et l'évaluation de l'état du stock par le CIEM. A ce titre, la planification d'un nouveau benchmark a été sollicitée ;

Evaluer le bénéfice biologique et l'impact socioéconomique des propositions de mesures afin d'éclairer les choix et les priorités de gestion. Ce travail est amené à être précisé et adapté et à se concrétiser dans les années à venir.

Optimiser la gestion et le contrôle de la pêche, et accompagner les flottilles concernées. A la lumière du contexte de fin d'année, la nécessité de reconduction d'un AT en 2023 dédié aux navires les plus dépendants de cette ressource a notamment été discutée en 2022.



## Bar

### Nouveaux assouplissements des régimes nationaux de licence de pêche du Bar en 2022

Les décisions du Conseil des Ministres sur les mesures relatives à la pêche du bar en 2022 ont suivi les tendances à **l'amélioration des deux stocks**, constatées par le CIEM. Les textes encadrant les deux régimes nationaux de licence de pêche du CNPMM pour la période de gestion 2022-2023 ont été adaptés en conséquence en début d'année. Les réflexions visant à optimiser l'utilisation des licences et des capacités en réserve se sont poursuivies au cours de l'année.

**Pour le stock au Nord du 48<sup>ème</sup> parallèle**, une analyse approfondie des données de rejets des chalutiers et senneurs de fond a été menée en 2022 au sein de la Commission Manche Mer du Nord du CNPMM. Les résultats ont été mobilisés dans le cadre de la négociation pour 2023. Ils ont contribué à l'obtention de l'annualisation des limites de captures inévitables pour ces métiers. Dans l'objectif d'une levée de l'interdiction de pêche en février et mars pour les arts trainants, maintenue en 2022, les travaux se sont également poursuivis : l'Ifremer a notamment été sollicité pour mener une analyse de la composition en taille des bars rejetés.

Pour le bar du golfe de Gascogne le suivi régulier des débarquements a permis de nouveaux assouplissements du régime de licence au second semestre. Ils avaient pour objectif d'optimiser la consommation du plafond national de captures en 2022 et d'apporter davantage de souplesse aux segments de flotte sous tension. Les travaux issus de la Commission Espèces Benthiques et Démersales du Golfe de Gascogne ont notamment abouti à la suppression des limitations individuelles mensuelles au trimestre 4 et à la hausse des plafonds individuels annuels pour tous les segments d'activité de la pêche. La décision d'engager en 2023 un chantier de révision en profondeur du régime a également été prise.

#### Les régimes de licence bar 2022 en quelques chiffres :

NORD	
610 dossiers traités	257 pour l'hameçon dont 189 validés
353 pour le filet fixe dont	307 validés
GOLFE DE GASCOGNE	
625 dossiers traités	282 pour l'hameçon dont 253 validés
238 pour le filet fixe dont	209 validés
105 pour les arts trainants dont	99 validés

## Thon rouge

### Une avancée dans la gestion du thon rouge

L'année 2022 aura été marquée par le développement d'une **procédure de gestion** sur le long terme pour le thon rouge, offrant une **visibilité à moyen et long terme sur le stock et les captures**.

Comme avant chaque réunion de l'ICCAT, le CNPMM a réuni plusieurs groupes de travail de la Commission « Thon rouge et espadon ».

Cette année a été l'occasion de formuler des suggestions sur les différents scénarii proposés, ainsi que ses préférences sur ces derniers.

La profession a ainsi défendu une **stabilité du régime de gestion afin de protéger le stock ainsi que les captures**.

Si l'ICCAT a finalement adopté une procédure de gestion, son choix aura néanmoins porté sur une procédure moins précautionneuse que voulue par le secteur. Elle offre cependant une augmentation du TAC à 40 570 tonnes en 2023, qui se maintiendra à ce niveau jusqu'en 2025.



## Coquillages

### Renforcement de l'encadrement européen des coquillages

Grâce à l'encadrement très strict mis en place depuis de nombreuses années, l'Ifremer a estimé que la biomasse en Manche avait de nouveau dépassé le record de la campagne précédente lors de la campagne 2021-2022.

Sur proposition française dans le groupe d'Etats membres des Eaux occidentales Nord, **un acte délégué modifiant le règlement Mesures Techniques pour la Coquille Saint-Jacques dans la Manche** a été publié en 2022. Il reprend les périodes et zones de fermeture déjà en vigueur depuis plusieurs années pour les navires français.

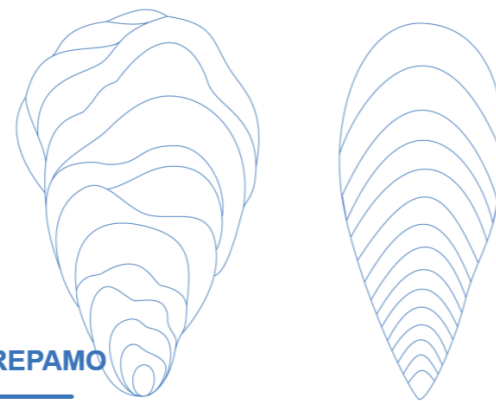
Les professionnels restants très mobilisés dans la gestion des stocks de coquilles, la Commission « Coquillages de pêche embarquée » du CNPMM a ainsi travaillé en 2022 sur un nouveau projet de recommandation conjointe comportant d'autres mesures techniques. Ces mesures se composent notamment de :

- l'extension des zones de fermeture,
- l'augmentation de la taille du diamètre des anneaux utilisés en Manche à 97 mm et
- la limitation de la taille des bâtons de dragues.

Les professionnels ont également été mobilisés sur l'encadrement des **pêcheries de bulot de la mer du Nord et de la Manche**. A la suite de la présentation du projet MECANOR dont l'objectif était de faire un bilan général des pêcheries au casier et plus particulièrement du bulot, la commission a lancé un groupe de travail national sur la gestion du bulot du large. Son objectif est de mettre en place une nouvelle délibération nationale en vue d'une reprise par la suite dans une recommandation conjointe.



### REPAMO : Les professionnels au service de la surveillance sanitaire



**REPAMO**

Réseau de surveillance des Pathologies des Mollusques Marins

En collaboration avec le CNC, le CNPMM a repris en 2022 le pilotage du **réseau national de suivi des pathologies des mollusques, REPAMO**. Son objectif est de détecter précocement les infections de coquillages dues à des pathogènes réglementés ou émergents. Les pêcheurs et conchyliculteurs peuvent dorénavant déclarer sur un site internet (<https://www.repamo.fr/>) les mortalités qu'ils observent, et envoyer leurs prélèvements de coquillages moribonds aux laboratoires nationaux de référence. Ces derniers sont en charge des analyses et transmettent les résultats via le site aux coordinateurs nationaux et régionaux impliqués.

## Pêche à pied



### La numérisation des données de capture en marche

La déclaration des captures en pêche à pied est encore réalisée dans la majorité des régions sous format papier. Dans une perspective de facilitation de l'acquisition des données, le CNPMM a commencé le développement informatique de son projet initié en 2017. L'outil en cours de développement permettra aux pêcheurs de renseigner leurs captures via une application ou par SMS. La donnée récupérée sera accessible par les comités régionaux et par les services de l'Etat en charge du contrôle. Cet outil nommé TDPAP (Télédéclaration pêche à pied) devrait être disponible courant 2023.

## Politique environnementale

### Le travail se poursuit pour les Analyses Risque Pêche « espèces »

Le CNPMEM a continué le travail entrepris en 2021 sur la construction d'une **méthode pour la réalisation des « analyses de risque pêche »** (ARP) relative au risque de dégradation, par les activités de pêche, des espèces dites « d'intérêt communautaire ». Le travail a été fructueux puisque certaines remarques de la profession ont été prises en compte par les ministères au sein de la méthodologie publiée (telle que la mise en place de mesures temporaires en cas de données insuffisantes).

Cependant, si la méthode est désormais établie, beaucoup de questions restent en suspens. Le travail de mise en œuvre continuera d'ici à 2026 (objectif de réalisation des ARP), notamment à propos des moyens de financement de ces analyses de risque.



### Focus sur l'analyse de risque pêche « habitats » sur le site Natura 2000 du plateau de Rochebonne

#### Le CNPMEM est gestionnaire de la zone Natura 2000 Plateau de Rochebonne.

Afin de répondre aux obligations européennes, une analyse de risque de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les engins de pêche a été effectuée sur cette zone. À l'exception du chalut de fond, les autres engins pratiqués sur le site Natura 2000 ne sont pas susceptibles d'engendrer des risques significatifs sur les trois habitats d'intérêt communautaire présents sur ce site. Au regard de la spécificité de la situation du site et du risque modéré identifié, de nouvelles données concernant les activités de pêche professionnelle plus récentes devront être mobilisées afin de bien prendre en considération les éventuelles variations interannuelles de l'activité.

Les propositions de mesures définies par l'administration ou émanant directement des professionnels, de l'OFB, ou autres acteurs du site, pourront être étudiées par le comité de suivi du site Natura 2000.



### La concrétisation des actions mises en place dans le cadre du partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité

En place depuis 2020, le projet a pris fin en 2022. Il était animé par le CNPMEM en coopération avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et visait à favoriser l'intégration mutuelle des politiques de gestion de la pêche et de l'environnement marin.

Cette année, se sont concrétisées certaines des actions phares du partenariat.

La **plateforme Solupêche, plateforme d'information à destination des professionnels**, a été mise en ligne. Elle met notamment en avant différents dispositifs techniques permettant de limiter les interactions avec les habitats/espèces sensibles. Elle est disponible à l'adresse suivante : <https://solupeche.fr/>

Trois webinaires de sensibilisation croisée autour de thématiques pêche et environnement marin ont également été organisés, dédiés à la Méditerranée, aux territoires ultramarins et à la façade Manche Atlantique. Les participants à ces différents webinaires ont formulé le souhait que ces événements soient reconduits.

Les différents webinaires sont disponibles sur Youtube :

#### Séminaire interaction pêche / oiseaux :

<https://youtu.be/HHdNyMrS8ro>

#### Séminaire effet du changement climatique :

<https://youtu.be/B9IVAdJk1e0>

#### Séminaire sensibilisation croisée Manche /Atlantique (ARP) :

<https://youtu.be/2bjx80S5jxE>

#### Séminaire sensibilisation croisée DOM :

<https://youtu.be/E-QOiK0vUfU>

#### Séminaire sensibilisation croisée Manche /Atlantique (interaction) :

<https://youtu.be/eznArm7uuMw>

#### Séminaire sensibilisation croisée Méditerranée :

<https://youtu.be/ue8hIKOTaso>

La fin de ce projet a été l'occasion de travailler à la rédaction d'une nouvelle feuille de route pour les années 2023 à 2025 en partenariat avec les équipes de l'OFB, et ce sur plusieurs thématiques de travail :

- l'acquisition de connaissances sur les interactions entre pêche et biodiversité,
- la sensibilisation des personnels de l'OFB et du grand public aux réalités de la pêche et du milieu marin,
- ou encore la formation des pêcheurs professionnels aux problématiques environnementales.



## LA PARTICIPATION DU CNPMM AUX PROGRAMMES SCIENTIFIQUES ET SOCIAUX

### Présentation générale

ACRONYME	INTITULE COMPLET	PERIODE	PORTEUR	PARTENAIRES TECHNIQUES
<b>PELGASPRO 2020-2022</b>	Accompagnement professionnel des campagnes océanographiques PELGAS 2020 à 2022	2020-2022	<b>CNPMM</b>	IFREMER
<b>LANGOLF-TV 2020-2022</b>	Campagne d'évaluation du stock de langoustine du golfe de Gascogne par vidéo sous-marine	2020-2022	<b>CNPMM</b>	IFREMER, AGLIA
<b>STURIO</b>	Sensibilisation du monde de la pêche Plan national d'actions en faveur de l'esturgeon européen, Acipenser sturio	2020-2022	<b>CNPMM</b>	INRAE, MIGADO, prestataire : CAPENA
<b>PIFIL</b>	Réalisation de tests de Plngers au FILage pour réduire les captures accidentelles de dauphins communs dans le golfe de Gascogne sur la flottille de fileyeurs	2021-2022	<b>CNPMM</b>	Prestataires/partenaires : AGLIA, IFREMER, CRPMM Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine et OCTECH
<b>PROMOTION METIERS</b>	Plan d'actions de promotion du métier de marin pêcheur	2021-2023	<b>CNPMM</b>	Aucun partenaire technique, prestataires extérieurs (Catalpa, Anim&Sens)
<b>MOOD</b>	Mise en œuvre de l'Obligation de débarquement (et du règlement Mesures techniques)	2022	<b>CNPMM</b>	Référents MOOD (Comités et OP)
<b>RECOMER</b>	Récupération Homme à la mer	2021-2023	<b>CNPMM</b>	IMP
<b>TECAPAP</b>	Convention relative à la gestion des données de capture des pêcheurs à pied professionnels	2017-2023	<b>CNPMM</b>	Aucun partenaire technique, prestataire(s) et DGAMPA
<b>ESENROC 2000</b>	Eco-SENSibilisation ROChebonne Site Natura 2000	2021-2023	<b>CNPMM</b>	COREPEM
<b>NOURDEM 2022</b>	NOURicerie à DEMersaux	2022-2023	IFREMER	<b>CNPMM</b> et LABOCEA (+prestataires : CRPMM Normandie, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine)
<b>MACCO</b>	Mesures de gestion et espèces ACCessOires dans les pêcheries démersales du golfe de Gascogne	2019-2023	IFREMER	Univ. Nantes, IRD, <b>CNPMM</b> , LPdB, FROM SO, OP PdA
<b>DEFIPEL</b>	Développement d'une approche de gestion intégrée de la Filière petits PELagiques	2019-2023	IFREMER	UBO, Univ. La Rochelle, PNMI, <b>CNPMM</b> , FIAC, CITPPM, LPdB, FROM Nord, OP Vendée, PdA, CDPMM 29
<b>DELMOGES</b>	Delphinus mouvements gestion	2022-2025	IFREMER PELAGIS	UBO, <b>CNPMM</b> , OFB
<b>dont DELISS</b>	DEveLoppement d'une gestion Intégrée deS interactionS entre pêche et dauphins communs dans le golfe de Gascogne		IFREMER	<b>CNPMM</b> , Université de La Rochelle (+ membres associés : <b>CNPMM</b> , OP, AGLIA et OFB), prestataire Cellule Mer
<b>RECCRU 1</b>	Suivi du RECrutement des CRUstacés (homard, langouste rouge et tourteau)	2018-2023	IFREMER	Univ. Pierre et Marie-Curie, PNMI, SMEL, <b>CNPMM</b> , CRPMM Bretagne & Normandie, COREPEM, CDPMM 22, 29, 35 et 56
<b>RECCRU 2</b>		2022-2025	CDPMM 29	IFREMER, Univ. Sorbonne, PNMI, SMEL, <b>CNPMM</b> , CRPMM Bretagne, Normandie, Nouvelle- Aquitaine, COREPEM, CDPMM 22, 35 et 56

ACRONYME	INTITULE COMPLET	PERIODE	PORTEUR	PARTENAIRES TECHNIQUES
<b>ObsMer</b>	Programme d'Observation en Mer	récurrent	DGAMPA	<b>CNPMM</b> , IFREMER (+ prestataire : 3 bureaux d'étude, + contributeurs techniques : OP)
<b>AGEPPPOP</b>	Approche génétique et physiologique pour quantifier l'état de santé des populations de raies	2023-2026	IFREMER	<b>CNPMM</b> , CRPMM NA, CDPMM 17, OPs, AGLIA, Agrocampus, Univ. Wageningen, PNM Gironde-Pertuis
<b>VALPENA</b>	Groupe intérêt Scientifique éVALuation des Pratiques de PÉches au regard des Nouvelles Activités	Depuis 2010	GIS VALPENA	Université de Nantes, CRPMM Métropole (sauf NA et Corse), CDPMM 17, 29, 56, 35, <b>CNPMM</b> et OPs
<b>PACMAN</b>	Optimisation des Activités anthropiques pour une exploitation durable des éCosystèmes Marins en Atlantique Nord/est	2020-2022	IFREMER	MNHN, <b>CNPMM</b> et CRPMM Bretagne
<b>MIMI</b>	Modèles, IMaginaires et Incertitudes	2021-2023	IFREMER	<b>CNPMM</b> , Collectif Impatience (artistes)
<b>PIGMAP</b>	Portail d'Information Géographique pour la diffusion et l'échange de données auprès des MARins Pêcheurs (Montage en cours)	Depuis 2021	COREPEM	CRPMM Métropole (sauf Corse), <b>CNPMM</b> SHOM
<b>OBSCAME (phase 2)</b>	OBSeRvation, pour mieux Comprendre les captures Accidentelles de Mammifères marins par les fileyeurs du Golfe de Gascogne, en les équipant de systèmes d'observation Electronique à distance	2021-2023	OFB	IFREMER, Pélagis, CRPMM Golfe, OP Golfe, <b>CNPMM</b>
<b>DIADES</b>	Diadromous fish and Ecosystem Services / Services écosystémiques et poissons migrateurs amphihalins face au changement climatique	2019-2023	INRAE	30 partenaires dont AZTI et, pour la France, MNHN, OFB, <b>CNPMM</b> , UFPPMALB et DREAL NA
<b>MOMIE</b>	Mouvements Migratoires de l'Esturgeon Européen <i>Acipenser sturio</i> : habitats en mer et retour des géniteurs en fleuves	2019-2028	INRAE OFB	<b>CNPMM</b> CAPENA
<b>ACOPALBA</b>	Amélioration des CONnaissances sur la PALourde japonaise et la pêcherie associée dans le Bassin d'Arcachon pour complément d'une demande de diminution de la taille minimale de référence de conservation.	2021-2022	CRPMM NA	CDPMM 33, <b>CNPMM</b> , Ifremer LER AR et Station marine de Plentzia
<b>FILIPECHE</b>	Accompagnement dans l'évolution des pratiques relatives à la gestion des engins de pêche usagés (EPU)	2021-2022	Coopération Maritime	<b>CNPMM</b> et DGAMPA
<b>COME3T</b>	Comité d'expertise pour les enjeux environnementaux des énergies marines renouvelables	2020-2022 (Phase 2)	France Energie Marine	Pôle mer méditerranée, GAIA, Biotope, RTE, EDF, Eolfi Shell, ENGIE, ARKOLIA, OFB, MTES, ADEME, Régions Sud, Bretagne, Normandie, MIO, UBO, Univ. Nantes et <b>CNPMM</b>
<b>ECOLABEL THON ROUGE</b>	Eco-certification de la pêcherie « Thon rouge de ligne pêche artisanale »		SATHOAN	PNM Golfe du Lion, WWF France, ETHIC OCEAN, LPO, DIRM Méditerranée, IFREMER, <b>CNPMM</b> , <b>CNPMM</b> Occitanie, Association VALPEM
<b>MEDFISH</b>	Analyser en profondeur les pêcheries méditerranéennes françaises et espagnoles en utilisant le Référentiel Pêcheries du MSC comme outil d'évaluation de leur durabilité	2015-2022	WWF et MSC	OG, ONG, Instituts scientifiques (IFREMER, CEPRALMAR, Univ. Perpignan...), FFP, Structures professionnelles dont <b>CNPMM</b>
<b>SCOPE</b>	Outil d'aide à la décision socio-économique pour le plan de gestion des pêches du Golfe de Gascogne	2015-non déterminé	AGLIA	Capacités Cellule Mer, COREPEM, CRPMM Bretagne, NA, LPDB, OP Vendée, OPPAN, FROM SUD-OUEST, PDA, <b>CNPMM</b>

## Subventions Programmes & services rendus

Notre implication dans différents programmes halieutiques est indispensable pour améliorer les connaissances des stocks et accompagner les actions de la profession. Le partenariat entre professionnels et scientifiques reste plus que jamais d'actualité.

OFB convention coopération	136 422 €
ANCHOIS PELGAS	169 113 €
DEFIPEL	6 941 €
ESENROC 2000	7 008 €
PROGR. LANGOLF TV	129 225 €
LICADO	4 109 €
NOURDEM	51 740 €
PAP - TELEDECLARATION	16 132 €
PIFIL	155 684 €
PLAN DE RELANCE	328 088 €
STURIO	22 069 €
MOOD - Mise en œuvre de l'obligation de débarquement	77 607 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 105 635 €</b>

## Programmes cétacés

Dans l'optique d'améliorer les connaissances sur le phénomène des captures accidentelles de mammifères marins dans le golfe de Gascogne et de rechercher des solutions opérationnelles pour les réduire, la profession s'est engagée dans un nombre important de projets.

Elle porte ainsi l'initiative des projets suivants :

### L'aboutissement du projet LICADO

Mis en place depuis 2019, le projet LICADO (Limitation des captures accidentelles de dauphins communs dans le golfe de Gascogne) a pris fin en 2022.

Durant 3 ans, le CNPMMEM, l'OP Les pêcheurs de Bretagne, l'AGLIA, l'IFREMER, l'institut Pelagis et la société OCTech ont travaillé à la mise au point de solutions techniques de cohabitation entre mammifères marins et pêcheurs travaillant au chalut pélagique et au filet.

La flottille des chalutiers pélagiques a été équipée avec succès de dispositifs de dissuasion acoustique permettant une réduction significative des captures accidentelles, équipement rendu obligatoire pour cette flottille dès la fin de l'année 2020.

Les tests sur les fileyeurs ont consisté à développer plusieurs dispositifs différents, utilisant parfois un système répulsif tel que celui mis en place sur les chalutiers et parfois un système informatif à destination des dauphins communs. La fin du projet LICADO ne signe pas pour autant la fin de la recherche autour des solutions développées. Les projets PIFIL et DOLPHINFREE ont repris le flambeau du champ d'étude initié au sein de LICADO.

### Des premiers résultats encourageants pour le programme PIFIL

Partant de l'hypothèse que les captures accidentelles de cétacés se font lors de la mise à l'eau du filet, le CNPMMEM, les structures professionnelles du littoral et l'AGLIA portent depuis 2021 le projet PIFIL (PInger au FILage).

Il a pour objectif de tester un dispositif permettant une **cohabitation entre mammifères marins et pêcheurs**. Le projet a fait l'objet d'une prolongation d'une année, jusqu'à septembre 2023. **6 nouveaux dispositifs** ont également été installés sur de nouveaux navires volontaires, portant le nombre de navires équipés à 30.

Les premiers résultats, jugés encourageants, révèlent que les captures accidentelles de cétacés sont des événements rares, au regard du nombre d'opérations de pêche étudiées.



## PELGASPRO/LANGOLF-TV

anchois-sardine / langoustine

### Contributions de la profession aux campagnes océanographiques LANGOLF-TV et PELGAS 2022

2022 a constitué la dernière année des projets trisannuels LANGOLF-TV et PELGASPRO 2020-2022, portés par le CNPMM en partenariat avec l'Ifremer.

La 9<sup>ème</sup> campagne Langolf-TV d'estimation de l'abondance de langoustine du golfe de Gascogne (*Nephrops norvegicus*) par comptage vidéo de terriers, s'est tenue du 15 au 27 avril 2022 à bord du Celtic Voyager. La mobilisation de deux paires de chalutiers pélagiques professionnels au bénéfice de la campagne océanographique de caractérisation de la répartition et de l'abondance des petits poissons pélagiques du golfe de Gascogne (PELGAS), s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 22 mai 2022 pour la 16<sup>ème</sup> année consécutive. Les résultats détaillés des deux campagnes scientifiques ont été relayés à la profession plus tard dans l'année.

La décision d'une reprise du portage par l'Ifremer de la campagne Langolf-TV et de l'accompagnement professionnel PELGASPRO à partir de 2023 a également été actée en 2022. Elle doit notamment permettre de sécuriser les financements et pérenniser les campagnes dans le temps. Le souhait du CNPMM de rester partie prenante du comité de pilotage de chacune des actions, de contribuer à la restitution des résultats et à la communication autour de ces campagnes, a été exprimé dans ce cadre.



## NOURDEM

Bar-Sole

### NOURDEM 2022 : une année de plus au compteur



Faisant suite aux actions engagées au travers du projet BARGIP en 2014, le projet NOURDEM, porté par l'Ifremer, a été reconduit en 2022 en partenariat avec le CNPMM. Il a consisté à réaliser en 2022 une campagne de prospection sur chacun des trois estuaires de la Loire, la Seine et de la Gironde, grâce à l'appui technique des CRPMM des Pays de la Loire, de Normandie et de Nouvelle-Aquitaine. Les données acquises ont permis :

- de produire des indices d'abondance en juvéniles des espèces (telles que le bar) utilisant ces estuaires comme nurserie,
- de cartographier les nurseries majeures sur la zone d'étude et
- de caractériser la « qualité » de ces estuaires en tant que nurserie.

Les principaux résultats 2022 sont présentés sur le site du projet :

<https://nourdem.ifremer.fr/>

Les séries d'indices issues de ce travail sont désormais suffisamment longues pour pouvoir contribuer utilement à l'amélioration des évaluations scientifiques de certains stocks halieutiques (bar et sole), ainsi qu'au suivi de différents autres (maigre notamment). Elles seront proposées dans le cadre de prochains ateliers du CIEM (benchmark). Elles influenceront ensuite les possibilités de pérennisation de ces suivis halieutiques.

## AGEPPOP

Raies

### Accompagner les professionnels à travers l'utilisation de méthodes génétiques innovantes afin d'améliorer les connaissances des populations de raies du golfe de Gascogne

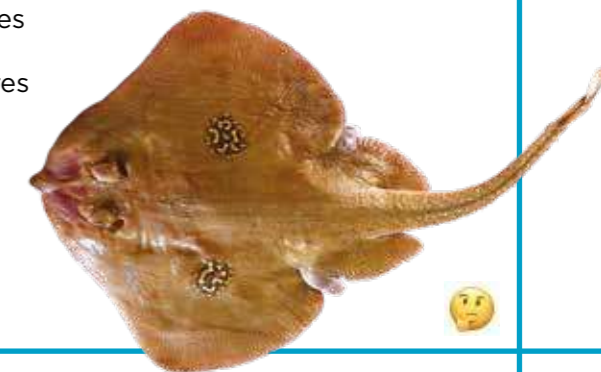
Le programme AGEPPOP (Approche Génétique et Physiologique pour quantifier l'état de santé des POPulations de raies) est porté par l'Ifremer et permet la collaboration avec de nombreux partenaires comme les organisations de producteurs, les comités des pêches dont le CNPMM, l'AGLIA et des universités françaises, portugaises et néerlandaises. Il a été monté dans le cadre de l'appel à projet FFP « Enjeux Actuels ».

Ce programme vise à développer des méthodes d'acquisition de connaissances dans le but d'améliorer l'évaluation et la gestion des stocks de raies brunettes et de raies bouclées du golfe de Gascogne.

De plus, le projet travaillera également à la définition de l'état de santé des stocks de raies et leur exposition aux différents stress. L'acquisition de connaissances se déroulera à travers une approche interdisciplinaire combinant des méthodes de génétiques, des marqueurs physiologiques et des outils numériques.



Le CNPMM s'impliquera principalement lors de la dernière étape du projet, en fonction des résultats scientifiques obtenus durant les phases précédentes du projet. Il aura alors le rôle, en collaboration avec les structures professionnelles, d'aboutir à la définition de mesures de gestion adaptées aux populations des raies du golfe de Gascogne. Les résultats du projet sont attendus pour le début d'année 2026.



## Fonds « Cohésion, attractivité et accompagnement »

Lancé en 2021, le Fonds « cohésion, attractivité et accompagnement », géré par le CNPMEM, vise à soutenir et accompagner les projets et études en faveur des marins-pêcheurs et de la pêche maritime. Ces projets doivent porter sur un des domaines suivants : l'emploi, l'attractivité du métier, l'insertion professionnelle ; la formation ; l'accompagnement des marins dans leur carrière professionnelle, la sécurité et la prévention des risques professionnels des marins-pêcheurs.

Depuis son lancement, le Fonds CAA a déjà permis de financer 9 projets ou études.

Pour 2022, les projets suivants ont été sélectionnés à la suite de deux appels à projet (en mai et en décembre) :

### La marée dont vous êtes le héros

Porté par l'Institut Maritime de Prévention, il vise à concevoir et à réaliser une vidéo interactive mettant en scène 4 situations à risque et les comportements à adopter.

La campagne expérimentale de **prévention de la désinsertion professionnelle** à l'échelle du Grand Ouest (Normandie, Bretagne, Pays-de-Loire), est portée par le Service Social Maritime. Elle consiste, sur 24 mois, à accompagner les marins-pêcheurs en arrêt maladie de longue durée et en risque d'inaptitude à la navigation dans le but d'assurer leur maintien dans l'emploi maritime ou à défaut, de les aider dans leur reconversion professionnelle.

L'expérimentation sur 24 mois à l'échelle de la région Occitanie d'un **service administratif mobile**, porté par le Comité régional, afin d'aider les marins-pêcheurs - armateurs et marins - isolés et éloignés des services administratifs, dans l'accomplissement de leurs démarches administratives.

**L'accompagnement des nouveaux entrants** dans la profession de marin-pêcheur, à l'échelle de la région Bretagne, porté par Cap avenir sur 12 mois.

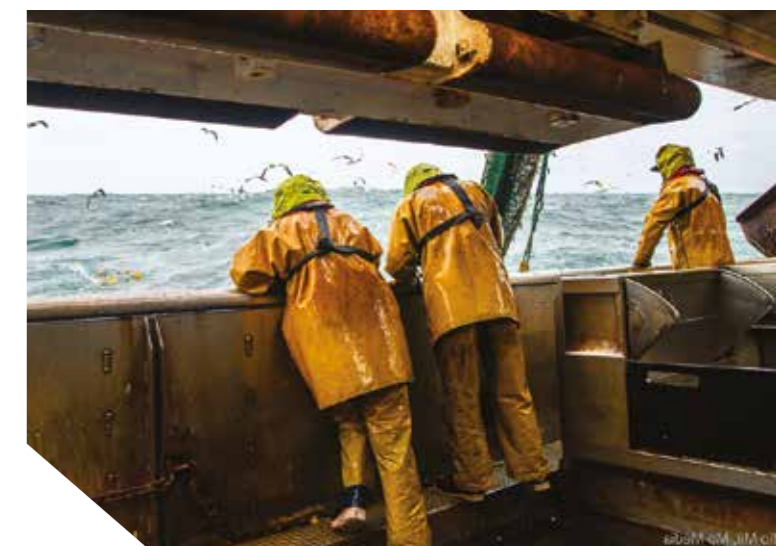
## RECOMER

Conduit de novembre 2021 à mars 2023, le projet RECOMER, porté par le CNPMEM en partenariat avec l'Institut Maritime de Prévention et avec le soutien financier de France Relance, avait pour double objectif :

**D'accompagner les armements à la pêche en mettant à leur disposition une procédure type de récupération d'homme à la mer ;**

**D'organiser des sessions d'exercices de récupération d'homme à la mer en conditions réelles afin de familiariser les pêcheurs avec le matériel de récupération et la procédure à mettre en œuvre.**

Dans le cadre de ce projet, 29 sessions d'exercice de récupération d'homme à la mer ont été organisées en métropole, de Boulogne-sur-Mer à Marseille. Elles ont été complétées d'une session à La Réunion et d'une autre à la Martinique. Ces exercices se sont déroulés en conditions réelles, à bord de navires de pêche, en pleine mer, avec un ou plusieurs équipages et le concours de la SNSM. 29 navires de pêche de 24 ports différents ont participé pour 289 marins participants.



Le site internet (<https://recomer.institutmaritimeprevention.fr>) permet aux armements de retrouver toutes les informations utiles sur le matériel de récupération existant et le plus adapté. Il permet également d'accéder aux vidéos des sessions d'exercice et de tests de matériel et à la procédure type de récupération d'homme à la mer accompagnée d'un guide pour la remplir.

Cette procédure type, adaptable à chaque métier, s'articule autour de **3 étapes (alerter et marquer / manœuvrer / récupérer)**.

Par ailleurs, elle prend en considération 4 situations :

- **Marin physiquement apte avec une bonne météo**
- **Marin en difficulté physique et/ou météo dégradée**
- **Marin physiquement apte par mauvais temps**
- **Marin inconscient par beau temps**

## LA POURSUITE DES TRAVAUX SUR LA PROMOTION DES MÉTIERS

Initié en 2021 et financé par le Plan de Relance, ce plan d'action pour la promotion des métiers de la pêche s'adressait à trois cibles : les jeunes et leurs familles, les personnes en reconversion professionnelle et enfin les armements à la pêche. Il s'est articulé autour de trois actions principales :

La conception d'un **kit pédagogique** (Anim&Sens) à destination des chargés d'orientation professionnelle des jeunes. Il est composé d'un guide de l'enseignant, de supports pédagogiques, des fiches métier et parcours de formation, et de séquences vidéo. Ce kit propose trois séances pédagogiques autour de l'orientation. Il est aujourd'hui diffusé sur les plateformes de l'ONISEP, sur notre site internet et au sein de collèges.

La réalisation d'une **campagne intitulée « la mer est grande, notre famille aussi »** s'adresse aux personnes en recherche d'une seconde vie professionnelle, et qui représentent par an 55 % des nouveaux entrants dans la profession. Réalisée par l'agence Catalpa et lancée lors des assises de la pêche de La Rochelle, elle met en lumière des parcours réussis de reconversion à la pêche. Elle a été diffusée sur notre site internet et sur les réseaux sociaux.



La **valorisation de l'apprentissage** auprès des armements à travers un **clip vidéo** intitulé « les voix de l'apprentissage » réalisé par l'agence Catalpa. Ce clip offre le regard croisé d'un ancien apprenti, d'un armateur et d'un centre de formation sur les atouts de la formation par alternance. Ce type de formation reste trop peu développé en France malgré son intérêt. Cette vidéo, qui a été diffusée, vise à lever certaines craintes administratives et organisationnelles. Elle a été diffusée auprès de nos partenaires et sur notre site internet.



## LE SOUTIEN AUX COMITÉS D'OUTRE-MER

### Les actualités phares de la Commission « DOM » en 2022

Après les élections professionnelles et la relance de la Commission DOM, la priorité de travail du CNPMM a porté sur les réflexions associées au renouvellement de la flotte de pêche dans les Outre-mer. Le CNPMM et les membres de la Commission DOM ont ainsi pu rappeler lors de rencontres avec le Secrétaire d'Etat chargé de la Mer et le Ministre chargé des Outre-mer :

- la **nécessité de tenir compte des spécificités des régions ultrapériphériques,**
- **du vieillissement de la flotte et**
- **la nécessité d'accroître la sécurité des navires et de normaliser les pratiques.**

L'amélioration des connaissances des stocks est nécessaire pour gérer durablement les ressources, comme l'exige la Commission européenne. Le CNPMM a ainsi accueilli en fin d'année un atelier animé par l'Ifremer qui a permis aux acteurs de la filière pêche des régions ultrapériphériques d'échanger sur les avancées scientifiques obtenues et sur les enjeux de durabilité de la pêche. Les enjeux socio-économiques, de gouvernance, biologiques, ou ceux liés aux ressources halieutiques et aux dimensions environnementales ont été abordés. Les discussions ont également pu porter sur différentes thématiques telles que les trajectoires économiques dans un contexte de fortes perturbations, les profils socio-démographiques, les conditions de travail, les interactions avec les autres pêcheries, ou la prise en compte du changement climatique.



### Déplacement à Mayotte

Dans le cadre des réunions annuelles du Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CCRUP), les membres du CC, dont le CNPMM, se sont rendus à Mayotte afin de mieux percevoir la réalité des problématiques inhérentes au territoire.

Les membres de ce Conseil ont ainsi pu observer les méthodes de pêche utilisées localement et la biodiversité locale. Ainsi, le CC, à l'initiative du CNPMM, a rédigé deux avis distincts : l'un à destination de la Commission européenne, l'autre à destination du gouvernement français. Ces avis ont permis d'aborder différents sujets dont :

- la **nécessité d'élaborer rapidement des politiques de soutien aux communautés locales tout en les inscrivant à des niveaux compatibles avec la situation actuelle du territoire,**
- la **mise en place d'un programme de recherche scientifique ambitieux pour améliorer la collecte de données et permettre le développement de l'île.**

Une vidéo illustrant ces propos a également été jointe aux avis. Au vu des spécificités des Régions ultrapériphériques françaises, il a par la suite été décidé qu'en 2023 le CC RUP se rendra à La Réunion.

## COMMUNICATION

### Les élections présidentielles

#### Table ronde sur la pêche

A l'image de la campagne menée en 2017 lors des élections présidentielles, le CNPMEM, accompagné de l'Agence Portland, a organisé un débat avec les représentants des candidats à cette élection. En amont, un questionnaire a été adressé aux équipes du Parti socialiste, des Républicains, de la France Insoumise, de La République en Marche, d'Europe Ecologie les Verts, du Rassemblement National et de Reconquête.

**Les réponses ont été publiées sur le site du Comité national (<https://www.comite-peches.fr/la-peche-et-laquaculture-a-lheure-de-la-presidentielle-2022/>), ainsi que dans *Le Marin*.**

Le Marin était par ailleurs partenaire exclusif de l'opération, notamment quant à la diffusion des échanges de la table ronde du 8 mars 2022. Cette dernière fut l'occasion de recueillir la vision des candidats sur les grands enjeux de la filière et les actions qu'ils entendent mettre en place pour y répondre et défendre la pêche et l'aquaculture françaises. Y ont participé, France Jamet (pour le RN), Jean-Michel Houllegatte (pour le PS), Alain Cadec (pour les LR), Caroline Roose (pour EELV) et Pierre Karleskind (pour LREM).

Lors de ce débat, Portland a par ailleurs assuré une diffusion en direct, **sur le fil twitter du CNPMEM**, des éléments clés des échanges, générant alors plus d'une centaine d'engagements !



### « La pêche un métier d'avenir » au Parlement européen



#### Le métier de pêcheur à l'honneur au Parlement européen

Cet événement avait comme objectif premier de sensibiliser les députés européens, mais aussi la Commission européenne, à la question de l'attractivité du métier de marin-pêcheur. Organisé sur deux journées, il aura rassemblé élus et fonctionnaires européens autour du nouveau Président du CNPMEM.

Ainsi, le 12 octobre 2022 s'est tenu le vernissage de l'exposition photo qui se situait sur la plateforme du 3e étage, soit au cœur du Parlement européen. Ce vernissage aura été introduit par le député européen M. Pierre Karleskind et O. Le Nezet. A cette occasion le CNPMEM aura pu discuter du sujet avec les conseillers politiques et assistants de députés de différents groupes, ainsi qu'avec plusieurs fonctionnaires de la Commission européenne.

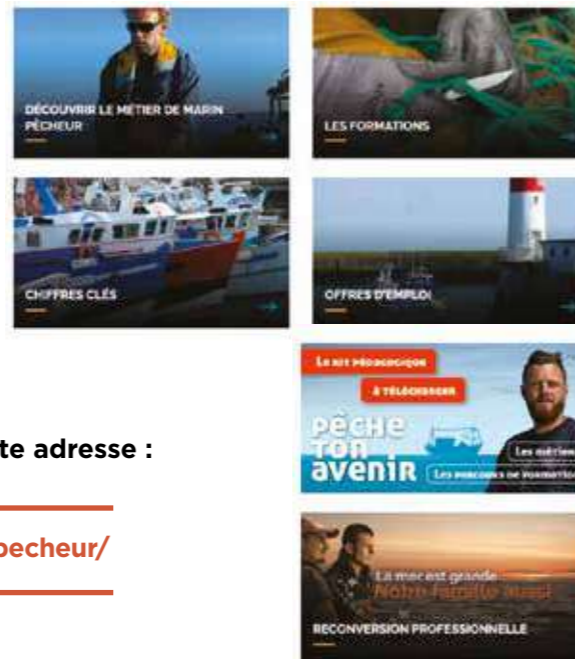
Enfin, le 13 octobre, la table ronde organisée avec les équipes de M. Karleskind aura été l'occasion d'échanger avec Mme Carvalhais (députée portugaise du groupe socialiste), Mme Léna Andersson Pench de la DG Mare et M. Lenormand de la DGAMPA.

Cet événement aura permis de mettre en avant la pêche et ses acteurs, tant au fil des rencontres sur l'exposition photo que lors des échanges plus techniques à l'occasion de cette table ronde.



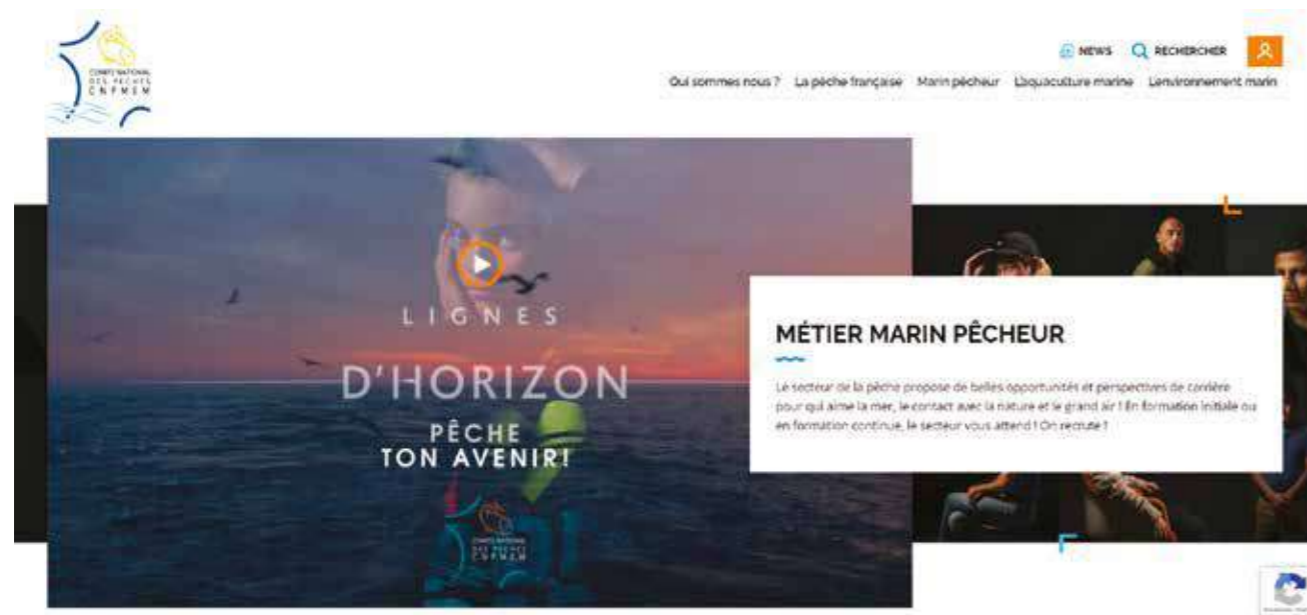
## Un nouvel espace dédié au métier de marin-pêcheur sur notre site internet

Notre espace dédié à la présentation du métier de marin-pêcheur et aux formations pour y parvenir a fait peau neuve en 2022 dans le cadre du plan d'action. Ce tout nouvel espace a généré en 2022 plus de 14 000 visites et 1250 téléchargements du kit pédagogique et des fiches.



Nous vous invitons à le découvrir à cette adresse :

<https://www.comite-peches.fr/marin-pecheur/>





Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins  
134 avenue de Malakoff - 75116 Paris  
Tel. : + 33 (0)1 72 71 18 00 - Mél : [cnpmem@comite-peches.fr](mailto:cnpmem@comite-peches.fr)

